

PISCCA 2020-2021

Appel à projets innovants de la société civile et des coalitions d'acteurs

« Projets Innovants de la Société Civile et des Coalitions d'Acteurs » (PISCCA) est un fonds destiné à financer des projets de la société civile laotienne. Priorité sera donnée **aux projets de développement, au renforcement des capacités, à la structuration et à la professionnalisation des acteurs de la société civile laotienne** dans les secteurs sociaux, économiques et environnementaux.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Contribuer aux objectifs de développement de la RDP Lao.
- Améliorer les conditions de vie des populations vulnérables.
- Promouvoir les initiatives locales et renforcer les capacités des organisations de la société civile.
- Favoriser l'implication des jeunes, des femmes et des populations marginalisées ou discriminées dans la conception et la mise en œuvre des projets.
- Encourager la mise en réseau et les synergies entre les acteurs de terrain.

PRIORITES

Deux catégories de projets peuvent être soutenus :

Volet 1: Appui à des microprojets innovants pour l'amélioration des conditions de vie des populations marginalisées ou discriminées.

- Projets de développement portés par des organisations laotiennes au Laos.
- Les structures associatives de tailles réduite et intermédiaire seront privilégiées.
- Zones prioritaires d'intervention: Vientiane capitale et provinces du Sud présentant les plus forts taux de pauvreté.

Volet 2: Appui à des actions innovantes et pilotes de structuration, de plaidoyer et de dialogue.

- Actions orientées vers l'accès ou la promotion des droits.
- Portées par des coalitions d'acteurs de la société civile, ou à défaut des ONGI agréées localement et s'inscrivant dans une démarche de tutorat auprès d'associations/coalitions locales émergentes.

Pour ces deux volets, les projets conjoints entre organisations de la société civile seront acceptés et encouragés.

➤ Priorité aux populations les plus vulnérables et marginalisées

Le PISCCA souhaite développer les principes d'inclusion, de non-discrimination, de non-stigmatisation, d'égalité et d'équité, donnant ainsi priorité aux populations les plus vulnérables et marginalisées, à savoir notamment les femmes, les jeunes, les enfants, les populations rurales situées dans les zones enclavées, les groupes ethniques, les personnes touchées par les épidémies ou les maladies, les personnes en situation de handicap physique ou mental, etc.

Le PISCCA visera à promouvoir les initiatives portées *par* les populations vulnérables ou *au bénéfice* des populations vulnérables, afin d'encourager leur participation, leur représentation et leur autonomisation.

➤ Prise en compte du genre et de la jeunesse

Les projets qui contribuent à l'inclusion socio-économique des femmes, à la lutte contre les violences et discriminations faites aux femmes, et/ou au renforcement de l'accès à leurs droits seront favorisés.

La sélection donnera également la priorité aux projets faisant intervenir la jeunesse laotienne dans la mise en place des activités (étudiants, volontaires, jeunes professionnels) ou proposant des activités dont les jeunes seront les principaux bénéficiaires.

Une attention particulière sera apportée à la définition d'indicateurs genre et la récolte de données désagrégées (genre, âge, etc.).

➤ Exemples de projets pouvant bénéficier d'un financement

Volet 1

- appui à l'insertion sociale, professionnelle, économique
- préservation de la biodiversité et lutte contre le changement climatique
- amélioration de la situation de personnes vulnérables ou handicapées
- développement local/rural
- accès à la santé
- promotion des droits des femmes

Volet 2

- mobilisation des femmes ou des jeunes sur un thème particulier
- renforcement du dialogue entre les associations et l'administration
- reconnaissance du rôle des associations pour le développement/renforcement des capacités
- forums thématiques
- partenariats entre associations et autorités locales

CRITERES D'ELIGIBILITE

Conditions liées au projet:

- Le financement demandé doit être compris entre 10 000 € et 50 000 € (500 000 000LAK maximum).
- La participation des bénéficiaires, du porteur du projet et des co-financiers devra être supérieure ou égale à 10% du montant total du projet.
- La part du budget consacré aux ressources humaines et à l'administration ne devra pas excéder 30% du budget total.

- Le projet devra être clos au plus tard le 31 octobre 2021 (compte rendus envoyés).

Conditions liées au porteur de projet:

- Association à but non lucratif (NPA) de droit laotien, enregistrée ou en cours d'enregistrement selon la législation en vigueur.
- Entreprise sociale enregistrée.
- Coalition de la société civile s'inscrivant dans une démarche de tutorat auprès d'associations locales.
- Fondation.

CAS D'EXCLUSION

- Dossier incomplet.
- Projet strictement d'urgence (action humanitaire).
- Projet ne répondant pas aux priorités précédemment identifiées.
- Opérations de prestige ou de simple opportunité sans but économique, social ou environnemental (exemple : organisation de colloques).
- Actions ponctuelles (bourses, invitations, missions d'experts, appui logistique).
- Fonctionnement ou équipement de services administratifs, d'associations ou d'œuvres privées, lorsque le financement de ces opérations ne s'inscrit pas dans un véritable projet de développement.

MODALITES DE SELECTION ET DE MISE EN ŒUVRE

Un Comité de sélection appréciera les projets selon les critères suivants :

- La contribution du projet aux objectifs de développement de la RDP Lao ;
- la pertinence thématique au regard de la zone concernée, des publics ciblés et des interventions des autres acteurs du développement ;
- l'impact de la subvention sur la structuration et le renforcement de l'association ;
- l'aspect innovant de l'action proposée et possibilité d'effet de levier ;
- la prise en compte d'une perspective de genre et jeunesse par le projet ;
- l'intégration des enjeux de lutte contre le changement climatique ;
- la démarche partenariale envisagée ;
- la cohérence et la faisabilité technique et financière ;
- la pérennité des actions ;
- la cohérence du projet avec d'autres actions financées par la coopération française.

Les porteurs de projets seront invités à venir présenter eux-mêmes leur dossier au comité de sélection qui se réunira en septembre 2020.

Après sélection des projets, l'Ambassade de France au Laos décidera de l'octroi d'une subvention.

Après la signature d'un protocole de financement entre l'Ambassade de France et l'organisme bénéficiaire, la subvention sera versée en une seule tranche. Le remboursement partiel ou complet de la subvention pourra être demandé en cas de réalisation du projet non conforme au protocole préalablement signé.

Pendant le déroulement du projet, un suivi régulier sera assuré par l'ambassade de France.

Une évaluation du projet clôturera son exécution.

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le formulaire de demande de subvention devra être rempli avec attention (choisir le volet 1 ou le volet 2 en cochant la case correspondante page 2 du formulaire de candidature).

Le dossier de candidature devra être accompagné :

- Certificat d'enregistrement ou de demande d'enregistrement ;
- Rapport(s) d'activités et financier de l'organisation si disponible(s) ;
- Tout autre document qui pourrait appuyer la candidature du projet.

Tous les documents doivent être transmis en anglais ou en français.

Les montants doivent être exprimés en EUR et en LAK. Toutefois, la subvention accordée sera versée en monnaie locale (contre-valeur au taux de chancellerie en vigueur au moment du paiement).

La date limite de réception des dossiers est le 31/08/2020.

Par email: en format Pdf, objet « Dépôt dossier PISCCA » scac.vientiane-amba@diplomatie.gouv.fr

Et/Ou

Par courrier: Objet « Dépôt dossier PISCCA » Service de coopération et d'action culturelle Ambassade de France au Laos
Avenue Setthathirath. P.O Box 06 Vientiane, Laos